

Les Foulées d'Halloween

LIEU :

- Pirou (départ du camping municipal « Le Clos Marin » 50 770 Pirou-plage)

DATE :

- Samedi 17 octobre 2026

INFORMATIONS DES COURSES :

- 9h30 : marche à allure libre, 8km/14km 6€
- 11h15 : course des enfants, gratuit
- 14h : trail 23 km, 16€ + 2€ sur place
- 14h05 : trail 14 km, 12€ + 2€ sur place
- 14h10 : trail 8 km, 9€ + 2€ sur place

CONTACT :

- lfhpirou@gmail.com
- Facebook : Les foulées d'Halloween
- 0682803028

DESCRIPTIF :

L'association Les Foulées d'Halloween organise une journée course à pied dans le but de faire bénéficier l'école élémentaire de Pirou des fonds récoltés afin de financer une partie du séjour scolaire prévu en mai/juin 2027.

Nous comptons sur vous, sportifs chevronnés, sportifs du dimanche ou tout simplement pour le plaisir et la bonne humeur pour participer à cet évènement.

Au programme :

- 9h30 : départs des randonnées (8km, 14km)
- 11h15 : course enfants déguisés sur le thème d'halloween.
- Grillades/frites le midi avec buvette.
Nouveauté cette année : possibilité de réserver un plat de jambon/pâtes !
- 14h : départ 23km.
- 14h05 : départ 14km.
- 14h10 : départ 8km

Des douches et vestiaires seront mis à disposition dans le camping municipal de Pirou (les sanitaires du camping seront ouverts).

Des parkings seront mis à disposition des participants à l'extérieur du camping.

Horaires et lieux de retrait des bracelets (marche) :

Entrée du camping municipal « Le Clos Marin » le samedi 17 octobre de 8h30 à 9h30.

Horaires et lieux de retrait des dossards (trails) :

Entrée du camping municipal « Le Clos Marin »

- Le vendredi 16 octobre de 17h à 20h
- Le samedi 17 octobre de 10h à 13h30.

Aucun dossard ne sera remis en dehors de ces créneaux.

Remise de lots pour :

- Les déguisements adultes les plus originaux
- Les trois premiers et trois premières de chaque course (adultes et enfants)
- Les personnes tirées au sort parmi tous les inscrits en ligne
- Une médaille pour chaque enfant

Inscription en ligne jusqu'au jeudi 15 octobre minuit.

REGLEMENT : TRAILS & MARCHES « Les foulées d'Halloween »

SAMEDI 17 OCTOBRE 2026

L'inscription à la manifestation implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

A/ TRAILS :

Les TRAILS sont ouverts à tous, licenciés ou non licenciés.

Classement établi à l'ordre d'arrivée sans chronométrage officiel.

Départ camping municipal « Le Clos Marin » 50770 Pirou-plage (50- Manche).

Départs :

- 9h30 : marche à allure libre, 8km/14km 6€
- 11h15 : courses des enfants, gratuit
- 14h : trail 23 km, 16€ + 2€ sur place
- 14h05 : trail 14 km, 12€ + 2€ sur place
- 14h10 : trail 8 km, 9€ + 2€ sur place

Pour les inscriptions sur place, il y aura des frais supplémentaires d'un montant de 2€.

Logistique :

Des parkings seront mis à disposition des participants à l'extérieur du camping.

Signalisation :

Présence de bénévoles, signaleurs et serre-files sur l'ensemble des parcours avec fléchage au sol et affiches directionnelles.

Commune traversée :

Pirou - Geffosses - Créances

B/ INSCRIPTIONS / SECURITE / ENVIRONNEMENT

Tarifs :

- 9h30 : marche à allure libre, 8km/14km 6€
- 11h15 : course des enfants, gratuit
- 14h : trail 23 km, 16€ + 2€ sur place
- 14h05 : trail 14 km, 12€ + 2€ sur place
- 14h10 : trail 8 km, 9€ + 2€ sur place

Une paire de chaussettes sera offerte à chaque inscrit aux trails en ligne.

Inscriptions en ligne :

Sur le portail <http://www.normandiecouseapied.com>

Limitation des inscriptions selon le nombre de dossards attribués chronologiquement comme suit :

Trails :

- 150 sur 23km
- 300 sur 14 km
- 350 sur 8 km.

Pour les mineurs, autorisation parentale obligatoire.

Horaires et lieux de retrait des bracelets (marche) :

Entrée du camping municipal « Le Clos Marin » le samedi 17 octobre de 8h30 à 9h30.

Horaires et lieux de retrait des dossards (trails) :

Entrée du camping municipal « Le Clos Marin »

- Le vendredi 16 octobre de 17h à 20h
- Le samedi 17 octobre de 10h à 13h30.

Aucun dossard ne sera remis en dehors de ces créneaux.

Certificat médical/PPS :

Conformément à la réglementation en vigueur, la participation aux trails est soumise à la présentation obligatoire soit d'un Parcours de Prévention Santé (PPS) valide, soit d'une licence sportive en cours de validité, soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Ravitaillement :

Postes de ravitaillement prévu sur le parcours de 23km et 14 km (2 pour le 23 km et 1 pour le 14km).

Ravitaillement pour tous à l'arrivée.

Accompagnateur :

Aucun accompagnateur (véhicule, vélo) non accrédité ne sera autorisé sur les parcours.

Animaux :

Les chiens sont autorisés uniquement sur les parcours de marche. Ils doivent être tenus en laisse en permanence et rester sous la responsabilité exclusive de leur maître. Les chiens sont interdits sur les parcours de trail ainsi que sur les courses enfants. Les maîtres doivent veiller au respect de l'environnement (ramassage des déjections) et au bon comportement de leur animal.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident impliquant un animal.

Sécurité & assistance :

Tout participant souhaitant abandonner doit obligatoirement le signaler à un membre de l'organisation et restituer son dossard. Il doit attendre les consignes de l'organisation avant de quitter le parcours afin de garantir sa sécurité.

En cas de blessure, malaise ou défaillance, le signaleur le plus proche donnera l'alerte. Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route. L'organisation se donne le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves pour des raisons sanitaires ou de sécurité.

Aucune inscription enregistrée ne sera remboursée sauf cas de force majeure provoquant l'annulation de la course.

En cas de conditions météorologiques défavorables ou de toute situation présentant un risque pour la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires ou d'annuler l'épreuve sans préavis.

Assurances :

Responsabilité Civile : les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite auprès du Crédit Mutuel.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de bris, de perte ou de vol d'objets ou d'équipement, d'accident ou défaillance provoqués par le mauvais état du matériel

ou de santé, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et/ou par le non-respect des consignes de sécurité données par l'organisation.

Il appartient à chaque participant de prévoir une « assurance individuelle » pour tout dommage matériel, corporel et/ou immatériel dont la responsabilité n'incomberait pas à l'organisateur.

Récompenses :

Récompenses selon classement aux trois premiers de chaque course (homme et femme).

Droit d'image :

Les participants autorisent expressément les organisateurs, ainsi que les ayant droits tels que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Résultats :

Les résultats seront disponibles dans les jours suivants la page Facebook "Les Foulées d'Halloween".

Afin d'éviter tout risque d'erreur dans le classement, tous les coureurs doivent passer devant la table de pointage à l'arrivée.

C/ REGLES SPECIFIQUES AUX TRAILS

Article 1. Conditions de participation :

Courses enfants :

- 1600m : années de naissance 2015 à 2017
- 800m : années de naissance 2018 à 2020
- 350m : années de naissance 2021 à 2024

Courses en individuel :

8, 14 et 23 KM

Par la nature des chemins empruntés, cette manifestation n'est pas ouverte à la catégorie handisport.

Article 2. Briefings :

- 8km et 14km des marches : briefing d'avant marche à **9h30 sous l'arche**
- 8km, 14km et 23km des trails : briefing d'avant course à **13h50 sous l'arche**

Article 3. Sécurité - Consignes de course :

Lorsque les parcours empruntent des routes ouvertes à la circulation, les participants doivent impérativement respecter le code de la route ainsi que les recommandations de l'organisation.

Les participants doivent respecter les autres usagers (agriculteurs, éleveurs, randonneurs, cavaliers, animaux...).

Les participants doivent suivre le balisage mis en place. Tout raccourci ou sortie volontaire du parcours entraînera une disqualification.

Tout participant surpris à jeter des détritux dans la nature ou à dégrader l'environnement durant la manifestation sera mis hors course immédiatement.

Le passage par l'arrivée est obligatoire même en cas d'abandon.

Le dossard doit être visible pendant toute l'épreuve et positionné devant (torse) pendant toute la manifestation. Le dossard ne doit être, ni plié, ni déchiré, ni découpé.

Signaler aux bénévoles les plus proches tout accident ou toute détresse dont vous êtes témoins.

L'assistance individuelle est formellement interdite.

Article 4. Classement - Réclamations - Récompenses :

Classement :

Après vérification, le classement définitif sera publié sur la page des Foulées d'Halloween dans les trois jours suivants.

Réclamations :

Les réclamations devront être déposées par le participant auprès de l'organisation, au maximum 30 minutes après la fin de l'épreuve. Le participant est le seul interlocuteur auprès du responsable de l'organisation qui sera seule qualifiée pour régler les litiges et sa décision

sera sans appel. Les signaleurs et les bénévoles sont habilités à prendre toutes les mesures en réaction aux actes de tricherie et donc de faire modifier le classement.

Récompenses :

La remise des récompenses aura lieu à partir de 16h30 au niveau du camion scène.

La présence des nominés est obligatoire. Aucun lot ne sera remis à une tierce personne.

Article 5. Acceptation du règlement :

Le simple fait de s'engager sur la manifestation implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment si nécessaire par l'organisateur jusqu'à la date des épreuves. Toute nouvelle version du règlement sera affichée le jour de l'épreuve.

Article 6. CNIL :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom et prénom.